



Procès-verbal de la séance du Conseil Général

Séance du 14 décembre 2016 selon convocation.

La séance débute à 19h30 sous la présidence de M. Jérémie Crisinel, Président.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel.
2. Assermentation des nouveaux membres.
3. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Communication du bureau du Conseil.
5. Nomination d'un(e) délégué(e) suppléant(e) à l'ASIRE.
6. Préavis 2016-05 concernant la demande d'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, pour la législature 2016-2021.
7. Préavis 2016-06 concernant l'engagement de dépenses imprévisibles et exceptionnelles, pour la législatures 2016-2021.
8. Préavis 2016-07 concernant la demande d'autorisation générale de plaider dans les limites de ses compétences, pour la législatures 2016-2021.
9. Préavis 2016-08 concernant la rétribution des membres du Conseil Général de Rueyres et l'intégration des jeunes à la vie citoyenne.
10. Préavis 2016-09 concernant la rémunération de la Municipalité et des employés communaux.
11. Préavis 2016-10 concernant le budget 2017.
12. Préavis 2016-11 concernant la fixation de plafonds en matières d'endettement et de risques pour cautionnements, pour la législature 2016-2021.
13. Communications de la Municipalité.
14. Propositions individuelles et divers.

L'ordre du jour est accepté sans remarques.

1. Appel.

Sont absents excusés:

Mmes David Isabelle, Gogniat Florence, Jordan Brigitte, Jordan Heidi, Perey Anne-Lise.

M.M. Aerni Alain, Brocard Gaël, David Gilles, David Jean-François.

Est absent non-excuse:

M. Baehler Jean-Luc.

Le Conseil Général compte à ce jour 35 membres, 25 sont présents pour débiter cette séance.

2. Assermentation des nouveaux membres.

Mmes Aerni Anne-Marie, Laurent Zeller Véronique et M.M. Duc Pierre-François, Laurent Marc-Olivier et Mazenauer Laurent sont assermentés séance tenante. Le Conseil Général compte dorénavant 40 membres, sont présents 30 membres dès l'assermentation.



3. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.

Les procès-verbaux des séances du 10 mars et du 29 juin 2016 sont acceptés à mains levées, à l'unanimité sans abstention ni avis contraire.

4. Communications du bureau du Conseil.

M. le Président explique qu'il est de plus en plus difficile de joindre les membres pour les commissions par exemple, et demande de bien vouloir compléter la liste afin d'avoir les numéros de portable et mail de chacun des membres. Il nous informe également qu'il fait partie d'un groupe de travail pour débriffer les élections et que les prochaines élections municipales risqueraient de se faire sur 2 jours.

5. Nominations d'un(e) délégué(e) suppléant(e) à l'ASIRE.

Mme Véronique Laurent-Zeller se propose, il n'y a pas d'autres propositions. Elle est élue déléguée suppléante à l'ASIRE par applaudissements.

6. Préavis n°2016-05 concernant la demande d'autorisation générale de statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, pour la législature 2016-2021.

Chaque membre a reçu le préavis n°2016-05 et le rapport de la commission des finances. La Municipalité demande au Conseil général d'accorder à la Municipalité l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, ne pouvant dépasser CHF 25'000.- par cas pour les aliénations et CHF 25'000.- par cas pour les acquisitions, charges éventuelles comprises, en précisant que cette autorisation échoit à la fin de la législature actuelle. Le rapport de la commission des finances est lu par M. Daniel Laux et recommande d'accepter le préavis n°2016-05. M. Olivier Bourgeois demande que se passe-t-il si la futur L3PL passe en février 2017, avec le droit de préemption des communes avec délai de 60 jours ? M. le Syndic n'a pas de réponse et dit que si ça passe on pourra la modifier. Plus de questions n'étant posées, le vote est effectué à mains levées. Les conclusions du rapport de la commission des finances concernant le préavis n°2016-05 sont acceptés à l'unanimité sans abstention ni avis contraire.

7. Préavis n°2016-06 concernant l'engagement de dépenses imprévisibles et exceptionnelles, pour la législature 2016-2021.

Chaque membre a reçu le préavis n° 2016-06 ainsi que le rapport de la commission des finances.

La Municipalité demande au Conseil Général de l'autoriser à engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 50'000.- par compte de fonctionnement. De soumettre ces dépenses à l'approbation du Conseil général conformément aux dispositions légales et d'arrêter ces modalités pour la législature 2016-2021. Le rapport de la commission des finances est lu par M. Daniel Laux et recommande d'accepter le préavis n°2016-06. Il n'y pas de questions, le vote est effectué à mains levées. Les conclusions du rapport de la commission des finances concernant le préavis n°2016-06 sont acceptées à mains levées sans abstention, ni avis contraire.



8. Préavis n°2016-07 concernant la demande d'autorisation générale de plaider dans la limites de ses compétences, pour la législature 2016-2021.

Chaque membre a reçu le préavis n°2016-07 ainsi que le rapport de la commission des finances.

La Municipalité demande au Conseil général de lui accorder l'autorisation générale de plaider dans les limites de ses compétences, ceci pour la durée de la législature 2016-2021.

Le rapport de la commission des finances est lu par M. Daniel Laux qui recommande d'accepter le préavis n°2016-07. Il n'y a pas de questions, le votes est effectué à mains levées. Les conclusions du rapport de la commission des finances concernant le préavis n°2016-07 sont acceptées à l'unanimité, sans abstention ni avis contraire.

9. Préavis n°2016-08 concernant la rétribution des membres du Conseil Général de Rueyres et l'intégration des jeunes à la vie citoyenne.

Chaque membre a reçu le préavis n°2016-08 ainsi que le rapport de la commission des finances.

M. le président remercie Mme Marie-Eve Gachet et M. Lionel Zeller qui se sont penchés sur ce préavis.

Le bureau fait les propositions suivantes : traitement du/de la président(e), du/de la secrétaire ainsi que les membres du bureau, à l'heure de commune et la rétribution des membres des commissions à un montant forfaitaire fr CHF 30.- par préavis. Il propose de laisser tomber le montant forfaitaire de CHF 5.- par séance par membre. Il propose également d'intégrer les jeunes à la vie citoyenne du village, en convocant un jeune au moins, afin de participer au dépouillement en tant que scrutateur et de le rétribuer à CHF 20.- de l'heure. Le rapport de la commission des finances est lu par M. Daniel Reymond et recommande d'adopter le préavis n°2016-08 pour la rétribution des membres du bureau ainsi que la proposition de la commission des finances sur le fait de faire donation à une bonne oeuvre du montant forfaitaire de CHF 5.- par membre et par séance du Conseil Général.

M. Alain Gogniat demande si la commune participe et connaît easyvote, issu du parlement des Jeunes afin de stimuler la participation des jeunes aux votations. M. le Syndic dit que la commune y participe et que les jeunes reçoivent la brochure explicative et complémentaire lors des votations. M. le Syndic précise que la commune a mis pour CHF 3000.- de dons à son budget 2017 et que si la proposition de la commission des finances est acceptée, c'est au conseil général de décider à quelle oeuvre il veut faire don de ce montant.

MM. Patrick Weber et Yann Gachet proposent tout simplement d'abandonner les CHF 5.- par séance dans le but de simplifier le travail de la boursière. M. Laurent Mazenauer propose de ne pas rétribuer les jeunes qui participeraient au dépouillement des votations.

M. le Président demande au conseil de se prononcer sur la proposition de M. Laurent Mazenauer qui est de supprimer la rétribution des jeunes qui participeraient au dépouillement des votations. La proposition est refusée par 16 voix et 4 abstentions.

M. le Président demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur les conclusions du rapport de la commission des finances qui propose d'accepter le préavis n°2016-08 ainsi que de verser les CHF 5.- par séance par membre à une bonne oeuvre. Le conseil refuse par 24 voix et 3 abstentions les conclusions du rapport de la commission des finances.



Et pour finir, M. le Président demande de se prononcer sur le préavis n°2016-08 comme présenté. Le conseil accepte le préavis n°2016-08 sur la rétribution des membres et l'intégration des jeunes à la vie citoyenne, à l'unanimité, avec une abstention.

10. Préavis n°2016-09 concernant la rémunération de la Municipalité et des employés communaux.

La Municipalité propose au conseil une rétribution comme suit :

Les Municipaux : CHF 3'200.- annuellement (actuellement CHF 2500.-)

Le Syndic : CHF 5'000.- annuellement (actuellement CHF 4'000.-)

Pour les heures de commune : CHF 30.- (actuellement CHF 28.-)

Le rapport de la commission des finances est lu par M. Daniel Reymond et recommande d'accepter le préavis n°2016-09 comme présenté. Il n'y a pas de questions, le vote est effectué à mains levées. Les conclusions du rapport de la commission des finances concernant le préavis n°2016-09 sont acceptées à l'unanimité sans abstention ni avis contraire.

11. Préavis 2016-10 concernant le budget 2017.

Chaque membre a reçu un exemplaire du budget 2017, le préavis 2016-10 ainsi que le rapport de la commission des finances. M. Le Syndic commente le budget page par page en énumérant les postes aux variations importantes. Le budget 2017 présente un excédent de charges de CHF 15'997.40 . Les conclusions du rapport de la commission des finances sont lues par M. Laurent Zahnd et recommandent d'accepter le préavis n° 2016-10 tel que présenté. M. Patrick Weber demande sur combien d'habitants le budget est-il calculé ? M. le Syndic , sur 264 habitants et maintenant il y a 273 habitants. Il n'y a pas de questions, le vote est effectué à mains levées. Les conclusions du rapport de la commission des finances concernant le préavis N° 2016-10 concernant le budget 2017 sont acceptés à l'unanimité sans abstention ni avis contraire.

12. Préavis 2016-11 concernant la fixation du plafond d'endettement et de risques pour cautionnements, pour la législature 2016-2021.

Chaque membre a reçu le préavis n°2016-11 ainsi que le rapport de la commission des finances. La Municipalité propose de fixer le plafond d'endettement à CHF 4'000'000.- et le plafond de risques de cautionnements (et autres formes de garanties) à CHF 2'000'000.- Afin de bien pouvoir comprendre le montant proposer par la municipalité , M. le Syndic nous fait une présentation au beamer des futures projets pour la législature 2016-2021. Il nous parle du développement projeté par la scierie Zahnd SA, réaménagement de la croisée du nord, route d'accès Esserpits, défense incendie, PPDE, collège, plan général d'affectation, règlement des constructions, déchetterie intercommunale, route Pailly-Bercher, église, cimetière, fibre optique. Le rapport de la commission des finances est lu par M. Bertrand Ménard et recommande d'accepter le préavis n° 2016-11 tel que présenté.

M. Laurent Mazenauer demande si il peut y avoir un impact sur les impôts communaux. M. le Syndic précise qu'à chaque investissement, un préavis est proposé au conseil général et que bien sûr ça peut avoir une insidense sur les finances communales et que c'est à la municipalité de voir si nécessaire d'ajuster le taux d'imposition. Il n'y a plus de questions, le vote est effectué à mains levées. Les conclusions du rapport de la commission des finances concernant le préavis n° 2016-11 sont acceptés à l'unanimité avec une abstention.



13. Communications de la Municipalité.

M. Pietro Ricci rappelle que le marché de Noël aura lieu samedi 17 décembre, au casino.

14. Propositions individuelles et divers.

M. Patrick Weber rappelle que le 27 janvier 2017, au casino de Rueyres aura lieu dans le cadre des conférences de Bercher, une conférence sur le thème : Erythrée. Quel pays et quelle gastronomie ?

M. le Syndic remercie le conseil, le bureau et ses collègues municipaux pour le travail effectué ainsi que l'amicale du four à pain pour l'agape qui suivra.

M. le Président remercie à son tour les commissions, les membres, le bureau et les municipaux et souhaite à chacun de bonnes fêtes de fin d'année.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h05.

Le Président:

La secrétaire: